

MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT



AUTORISATION D'ETABLISSEMENT

N° « **numéro autorisation** »

Conformément aux dispositions de la loi d'établissement du 28 décembre 1988, telle que modifiée, ainsi qu'à ses règlements grand-ducaux d'exécution,

« **Nom de la personne** »

né(e) à « **ville de naissance** » le « **date de naissance** »

de nationalité « **nationalité** »

est autorisé(e) à exercer à « **ville du siège social** »

en qualité de « » l'activité suivante:

GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La présente autorisation n'est valable que si la gérance est assurée par « **NOM DU GESTIONNAIRE** ».

La présente autorisation est personnelle et peut être retirée à tout moment. **Elle ne dispose pas de l'obtention des autorisations à délivrer par d'autres autorités.** La mention de la profession et le numéro d'autorisation gouvernementale doivent figurer sur les lettres, courriers électroniques, sites Internet, devis, factures et devantures, ainsi que sur les panneaux devant être installés obligatoirement sur tous les chantiers.

Luxembourg, le

Pour le Ministre des Classes Moyennes,
du Tourisme et du Logement,

Signature